Envoyé en préfecture le 22/06/2022
Reçu en préfecture le 22/06/2022
Affiché le 23/06/2022
ID : 022-200043677-20220615-D636-DE

DÉLIBÉRATION N° 2022/D636

EXPLOITATION

Kerval
CENTRE ARMOR
Syndicat de valorisation des déchets

PROJET DE MODERNISATION DE L'UVE DE PLANGUENOUAL

Depuis plusieurs mois, les élus ont pris connaissance des enjeux relatifs à l'avenir de PLANGUENOUAL, dans la mesure où ce dossier a fait l'objet d'une étude d'opportunité/faisabilité sur la modernisation du site avec simulation de deux scénarios :

- Modernisation de l'outil existant, notamment pour se conformer aux MTD BREFS INCINERATION applicable en décembre 2023,
- Ou la construction d'un nouvel UVE sur le même site, permettant de disposer d'un nouvel outil performant répondant à l'ensemble des dernières exigences réglementaires,

Bien que l'orientation finale du site semble clarifiée et introduite en tant que telle dans l'étude SAGE « ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES », afin de confronter cette solution préconisée aux enjeux techniques et économiques des autres sites du syndicat, elle n'a pas fait l'objet d'une délibération spécifique sur le sujet.

Or, lors de derniers échanges avec la DREAL, le 30 mai dernier, celle-ci rappelle que la continuité d'activité au-delà du 3 décembre 2023 est conditionnée à :

- la mise en conformité de l'usine avec les meilleures techniques disponibles qui lui sont applicables ;
- ou l'obtention d'une dérogation sur les délais de mise en conformité du site conformément à l'article R.515-69 du code de l'environnement.

Dès lors, il convient que KERVAL informe les services de la DREAL de l'orientation qui est prise relativement à l'avenir du site de Planguenoual, au plus tard pour le 30 juin prochain comme le Président de KERVAL s'en est engagé. D'autant plus s'il s'agit de la construction d'une nouvelle UVE qui impliquera une demande de dérogation pour la continuité d'activité de l'usine actuelle, le temps que le nouvel équipement soit mis en service. Un minimum de dérogation d'une durée de 5 ans est pressenti.

Envoyé en préfecture le 22/06/2022
Reçu en préfecture le 22/06/2022
Affiché le 23/06/2022
ID : 022-200043677-20220615-D636-DE

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 2

➡ **AUTORISE** l'installation sur le site de Planguenoual d'une nouvelle UVE dit à haut PCI qui viendra se substituer à l'usine existante en 2027.

➡ **APPROUVE** le projet de construction d'un nouveau four de type Haut PCI sur le site de Planguenoual, en substitution de l'existant, avec une perspective de mise en service à fin 2027.

POUR EXTRAIT CONFORME
A PLOUFRAGAN, le 15 JUIN 2022

Le Président

Kerval CENTRE ARMOR

Rémy MOULIN

Envoyé en préfecture le 22/06/2022
Reçu en préfecture le 22/06/2022
Affiché le 23/06/2022
ID : 022-200043677-20220615-D636-DE

COMITÉ SYNDICAL N°4/2022

LE 15 JUIN 2022

Convocation du 03 JUIN 2022
Nombre de membre du comité syndical : 37

L'an deux mil vingt-deux *le quinze juin* **à dix-sept heures** les membres du comité syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à SAINT-BRIEUC sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **Mr Rémy MOULIN**

	PRÉSENTS AU VOTE	**VOTANTS**
Membres titulaires	19	19
Membres suppléants	4	4
Procuration		0
	23	**23**

A partir de la délibération n° 637 - 19 membres présents

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : **Mme Pascale GALLERNE**

Envoyé en préfecture le 22/06/2022
Reçu en préfecture le 22/06/2022
Affiché le 23/06/2022
ID : 022-200043677-20220615-D636-DE

MEMBRES TITULAIRES				MEMBRES SUPPLÉANTS
	NOM	**PRÉNOM**	**Présent (e)**	**SUPPLÉANCE OU PROCURATION**
LOUDÉAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon		Annie ROBERT
	THOMAS	Gilles		Michel Hesry
	DABOUDET	Gérard	*	
	BERTHO	Laurent		
	PRESSE	Philippe	*	
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle		
LAMBALLE TERRE ET MER	COUELLAN	Jean-Luc	*	
	MOISAN	Éric		Anne-Gaud MILLORIT
	HERCOUET	Philippe	*	
	BARBO	Jean-Luc		
	ALLAIN	Jérémy		
	BERTRAND	Denis		
	GOUEZIN	Alain	*	
	ALLAIN	Marie-Paule		
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	GEFFROY	Jean-Michel		
	PRIGENT	Dominique	*	
	MEURO	Jérémy	*	
	LE VAILLANT	Jean-Paul	*	
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION	MOULIN	Rémy	*	
	RAOULT	Loïc		Laurence MAHE
	LEMAITRE	Christian	*	
	GALLERNE	Pascale	*	
	PRIDO	Pascal	*	
	LE NOANE	Gaël		
	RAOULT	Roland		
	LAPORTE	Pascal	*	
	GENIN	Chloé		
	LE BUHAN	Didier	*	
	SÉRANDOUR	Marcel	*	
	STENTZEL-LE CARDINAL	Stéphanie		
	COSSON	Mickaël		
	LOYER	Jean-Yves	*	
	POILBOUT	Corentin		
	LE GUERN	François		
	QUELEN	Marcel	*	
	VILT	Gérard	*	

DINAN AGGLOMERATION	LAYEC	Claude	*	

Envoyé en préfecture le 22/06/2022
Reçu en préfecture le 22/06/2022
Affiché le 23/06/2022
ID : 022-200043677-20220615-D636-DE